

**RAPPORT DE LA COMMISSION D'ENQUETE
DU CONSEIL DE L'ORDRE NATIONAL DES
MEDECINS DU CAMEROUN
SUR L'AFFAIRE MONIQUE KOUMATEKE**

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
1. Sommaire	2
2. Introduction	3
3. Contexte	5
- Parcours de Dame Monique KOUMATEKE le jour du drame	6
- Découvertes anatomo-cliniques	11
- Les motivations de Dame TACKE Rose alias Coffi	12
4. Conclusions	13
5. Recommandations	14

INTRODUCTION

Les évènements qui ont suivi le décès de Madame KOUMATEKE Monique, jeune mère enceinte de jumeaux et les scènes macabres d'éventration d'un corps humain en plein air dans l'enceinte d'un hôpital public, ont donné lieu à une gigantesque polémique et à une des controverses les plus violentes des dernières années dans notre pays.

Conscient de ses responsabilités dans le contrôle de l'exercice de la profession médicale dans notre pays, le Conseil de l'Ordre des médecins a jugé opportun de mener la présente enquête afin de contribuer à faire prévaloir la vérité autour de ces évènements et de contribuer au retour de la paix et de la confiance envers le corps médical et les corps professionnels de la santé en général.

Pour ce faire, l'ONMC a mis sur pied une commission d'experts chargés de faire la lumière sur ces évènements.

Cette commission était composée de :

- Président : Pr MBEDE Joseph, pédiatre
- Membres :
 - o Pr TETANYE Ekoe, pédiatre,
 - o Pr Joseph Nelson FOMULU, gynécologue obstétricien,
 - o Dr Huguette NGUELE-MEKE, gynécologue obstétricien,
 - o Dr ENOW-OROCK, anatomo-pathologiste, chargé de cours à la faculté de médecine de Buéa,
 - o Dr Pauline NDOBO, gynécologue obstétricienne,
 - o Dr Dominique BKAMSU, médecin légiste.

Cette équipe d'experts s'est rendue à Douala du 20 au 23 mars 2016. Elle a rencontré les autorités administratives (Le Gouverneur du Littoral, le Délégué du Gouvernement auprès de la Communauté urbaine de Douala, le Commandant de Légion du Littoral), les autorités judiciaires (Le Procureur Général, le Procureur de la République), les autorités sanitaires (le Délégué Régional de la Santé, les médecins de District de la Cité de Palmiers et de Nylon). En outre, les membres de la commission se sont rendus dans les différentes formations sanitaires ci-après : le Centre médical PK13, l'Hôpital de Nylon et l'Hôpital Laquintinie. De plus, la commission s'est rendue dans la famille de la défunte au quartier camp yabassi, au lieu-dit « dépôt des planches ». Au cours de cette descente sur le terrain, la commission s'est entretenue avec les personnes suivantes impliquées de près ou de loin dans les évènements :

- Dans la famille de la défunte : sa mère Mme SEN BEAS, son frère et ses enfants, sa cousine Mme Félicité Djongwane, sa tante Rose Banemben, l'avocat de la famille, Me Albert OYIE, la Chef du quartier et des voisins
- Au centre médical de PK13 : le médecin-chef Dr NTUMBA Kalombo, l'infirmier-major des consultations prénatales M. FOKO TIEWE Hervé et l'infirmier de service M. AHANDA BEKONO Wilfried
- A l'Hôpital de Nylon, le Directeur de l'Hôpital, le Conseiller médical, le Dr NTIEAFAC Clerence, médecin de garde le 12 mars 2016, le préposé de la morgue ou « morguier », M. NKENG MATIP et un aide-soignant ami de la famille, M NGEMBE EPOUPE Thomas.
- A l'Hôpital Laquintinie : Le directeur de l'Hôpital, le conseiller médical, le médecin de garde à la maternité, les deux préposés de la morgue, l'étudiant de 7^e année de médecine en service de garde à la maternité le 12 mars 2016. La sage-femme et l'infirmière accoucheuse de la maternité impliquées n'ont pas été rencontrées.
- Au cabinet médical St Luc sis à la « cité de billes », quartier « Village » où M. Ngoumelong prétend que la défunte aurait suivi ses consultations prénatales. Vérification faite auprès du Dr NDOUNIA Lucas, directeur du cabinet, des infirmières accoucheuses, Mme NDJOMO Chantal et Mlle NANTCHOUANG Suzette, il s'avère que Mme Monique KOUMATEKE n'y a subi aucune consultation prénatale et ne figure sur aucun registre de consultation de cette formation sanitaire.
- A la Délégation de la Santé du Littoral, le Dr YAMBA Beyas, Délégué de la Santé du Littoral et le Professeur FEWOU, chef de l'équipe des médecins anatomo-pathologistes ayant participé à l'autopsie.
- Les morgues des hôpitaux impliquées ont été visitées par la commission.
- Les préposés de morgue de l'Hôpital Nylon, M. NKENG MATIP et BITECK BITECK d'une part et M.NONGA Luc de l'hôpital Laquintinie d'autre part, ont été entendus.

En marge de ces rencontres ci-dessus, les membres de la commission ont par ailleurs rencontré et discuté avec Mme TACKE Rose, alias Mme Coffi, l'actrice de l'opération sur Monique KOUMATEKE. Elle était accompagnée par ses deux oncles à savoir M. MACKITA Salomon et son frère aîné M. Ngoumelong Gaston, auteur présumé de la grossesse gémellaire de Monique KOUMATEKE.

Le témoignage d'autres témoins oculaires proches de la famille de la défunte a été recueilli.

En dehors de ces descentes sur le terrain, la commission a consulté tous les dossiers médicaux disponibles.

Les données recueillies de ces observations et entretiens permettent de faire en toute objectivité le rapport qui comprendra :

- Le contexte des évènements
- Le parcours médical de Monique KOUMATEKE
- La discussion et l'analyse des faits
- Les conclusions
- Les recommandations

CONTEXTE

- Les événements qui se sont passés conduisant au décès de Mme Monique KOUMATEKE sont malheureusement courants et affectent particulièrement les femmes enceintes et les jeunes enfants tant en zones urbaines qu'en zones rurales.
- En dépit des efforts du gouvernement et de ses partenaires au développement (la Campagne pour l'Accélération de la Réduction de la Mortalité Maternelle et Infantile ou CARMA, Le Programme National Multisectoriel de Lutte contre la mortalité maternelle, néonatale et infanto-juvénile mis sur pied en 2013.), le pays continue à se distinguer en Afrique par un taux élevé de mortalité maternelle de l'ordre de 782 pour 100.000 naissances vivantes et un taux de mortalité infantile de près de 62 pour 1000 naissances vivantes.
- Ce qui précède entretient un climat de frustration aggravé par le mauvais accueil, les pratiques de corruption qui n'épargnent pas les services de santé, un sentiment apparent d'impunité du corps médical ou du personnel de santé donnant lieu à une désaffection du public vis-à-vis des formations sanitaires. Sans occulter les conditions de travail parfois très difficiles de ce personnel, il est connu que seulement 20 à 30% de la population a recours aux formations sanitaires publiques. Cette désaffection est en partie expliquée par les coûts de soins de santé qui pèsent à près de 80% sur les ménages et des familles et limitent ainsi l'accessibilité aux soins de santé des populations.
- Cette situation affecte également les formations sanitaires de référence du pays, malgré les efforts notables de constructions de nouveaux hôpitaux.

1. LE PARCOURS DE DAME MONIQUE KOUMATEKE LE JOUR DU DRAME

Identification

- KOUMATEKE MONIQUE, âgée de 33 ans, célibataire et mère de 3 filles ayant aménagé à PK14 avec Mr MBAH Hitler auteur présumé de la grossesse; de religion protestante. Tel 694393339.
- Personnes à contacter : Mme SEN BEAS Anne Tel :652512232 ou Mr Mbah Hitler : 698642568

Consultation prénatale : aucune consultation prénatale connue

⇒ Centre médical de PK13

Le 11 Mars 2016 à 11 H au Centre Médical PK13 Tel : 699141217 ou 696363671 B.P. 7806- Douala

- Motif de consultation : céphalées, asthénie, douleurs abdominales, douleurs des membres inférieurs et œdèmes des membres inférieurs ;
- Interrogatoire : DDR 15 juillet 2015 ; DPA : 23 avril 2016. Age gestationnel 33 semaines 6 jrs.
- A l'examen physique : Poids : 122 kg Taille : 158 cm TA : 220/100 mm Hg ; Température : 37°3 C
- Conjonctives plus ou moins colorées
- Hauteur utérine : 46 cm ; Circonférence Abdominale : 128 cm
- Présentation céphalique du 1^{er} jumeau ; Présentation 2e jumeau inconnue ; deux foyers de BDCF
- Mouvements fœtaux actifs présents
- Toucher vaginal : col long et fermé
- Bruits du cœur B1B2 : audibles et réguliers sans bruits surajoutés
- **Diagnostic : Grossesse gémellaire de 34 semaines compliquée d'une pré-éclampsie sévère**
- **Conduite à tenir proposée : une prise en charge avec hospitalisation proposée mais non appliquée par évasion de l'hôpital.**
- **Suivi** : Le lendemain de cette consultation, c'est-à-dire le 12 mars, la malade est présentée de nouveau au Centre médical PK13 vers 8h00 où l'équipe de soins déclare avoir constaté le décès de Dame KOUMATEKE. Les infirmiers en service ce jour conseillent à la famille d'amener le corps à la morgue de l'Hôpital Laquintinie. Ce conseil n'est pas suivi puisque la famille s'oriente plutôt vers l'Hôpital de District voisin de Nylon.

Au vu des registres et du cahier de santé de la patiente, il apparaît que **Dame KOUMATEKE, multipare et enceinte d'une gémellaire estimée** à 34 semaines, n'a été vue en consultation prénatale dans le Centre médical de PK13 que le 11 mars 2016 vers 11H. Cette consultation prénatale unique a été l'occasion de découvrir que la patiente présentait des signes de pré-éclampsie sévère (hypertension sévère à 220/100 mm Hg, des oedèmes massifs des membres inférieurs) indiquant une hospitalisation et une mise au point paraclinique. Au lieu d'accepter la proposition d'hospitalisation l'infirmier major de service des consultations prénatales a plutôt constaté à son étonnement que Dame Monique avait disparu de la formation sanitaire. Le lendemain, le 12 mars 2016 vers 8H du matin, son compagnon Mr MBAH Hitler et sa mère l'ont ramenée dans la même formation sanitaire du Centre médical de PK13 où l'infirmier major Mr FOKO TIEWE, responsable du secteur des consultations prénatales (CPN) et Mr AHANDA BEKONO ont constaté que la malade qu'ils reconnaissaient s'être présentée la veille, n'ayant plus ni pouls palpable ni bruits du cœur et les yeux étant en mydriase, était décédée. En l'absence du médecin du centre, le Dr Nicole Kalombo, le certificat de décès n'a pas été délivré. Le centre médical PK13 ne disposant pas de morgue il a été conseillé aux membres de la famille de transférer son corps à la morgue de l'Hôpital Laquintinie.

⇨ **L'Hôpital de District de Nylon**

La famille a plutôt préféré transporter le corps à la morgue de l'Hôpital de District de Nylon plus proche. Ce corps a été présenté entre 9H45 et 10H au service d'urgences de cet hôpital, où le Dr NTIAEFAC ignorant les antécédents ci-dessus, a constaté qu'il était en présence du cadavre d'une femme enceinte pour lequel il a proposé aux membres de la famille les services de la morgue de l'hôpital. M. NGEMBE EPOUPE Thomas, aide-soignant à l'Hôpital de Nylon, lui-même d'ethnie Yabassi, se souvient avoir reconnu Mme SEN BEAS, la mère de Monique KOUMATEKE, qui s'exprimait dans sa langue maternelle (le bassa de Yabassi) et qu'il connaît bien depuis les années où cette dernière se faisait appeler « Mme NDEMA », du nom de son concubin de l'époque, M. NDEMA, un ami de son frère aîné. C'est tout naturellement

dit-il, que, voyant cette « sœur » en détresse morale qu'il s'était porté à son secours pour lui faciliter les procédures à la morgue. C'est fort de cette relation particulière qu'il avait demandé au préposé de la morgue en service ce jour-là, M. BITECK BITECK Eugene, de prendre soin de sa « parente » et de lui éviter des procédures inutiles. M. BITECK BITECK Eugene (Tel 698043519) se souvient avoir vu les deux membres de la famille de la défunte déployer des efforts pour sortir ce corps énorme de la banquette arrière du taxi affrété et le déposer sur le brancard prévu à cet effet dans la salle d'attente de la morgue. Le préposé affirme qu'il n'a pas eu le temps d'enregistrer le nom de la défunte parce que, ayant écrit sur un bout de papier le montant des frais à payer pour la conservation du corps, il s'est étonné de voir la famille revenir pour lui demander de les aider à porter le brancard chargé dans un nouveau taxi affrété pour l'amener à l'Hôpital Laquintinie. Selon M. BITECK BITECK Eugene, le séjour du corps à la morgue n'a pas dépassé 30 à 45 mn et il fait remarquer que l'installation du cadavre sur la banquette arrière de ce nouveau taxi n'a pas été facile étant donné son poids et une certaine rigidité du corps qui ont obligé à la placer la tête vers le siège du passager avant de ce véhicule et les pieds étant allongés dans le coffre du même véhicule. La mère se tenait à côté du corps sur le siège non modifié.

⇒ **Halte du camp Yabassi :**

Il est certain que le taxi transportant ce corps vers l'Hôpital Laquintinie a effectué une halte d'une durée non déterminée au camp Yabassi au lieu-dit « dépôt des planches ». De sources concordantes, il est établi que Mme SEN BEAS, la mère de Monique avait demandé au chauffeur du taxi de s'arrêter ici et en était sortie en pleurant pour chercher M. NGOUMELONG Gaston, le père de la dernière fille de Monique. Chemin faisant, M. Ngoumelong n'étant pas présent chez lui, Mme SEN BEAS avait rencontré M. NOUNOL Jacques, alias TRINITA, le père des deux premières filles de Monique et lui avait annoncé « la mort de la mère de ses 2 enfants », s'agissant de Monique. Ce dernier avait alors répondu qu'il allait en voyage et que de son temps il avait mis en garde Monique contre son mode de vie. Néanmoins,

il s'était rendu près du taxi pour voir le corps de Monique. N'ayant pas le courage de le faire lui-même il se souvient que c'est le chauffeur du taxi qui avait découvert le visage de Monique. Sur ces faits, la mère de Monique était revenue au taxi accompagnée de M. MACKITA Salomon, le frère cadet de M. Ngoumelong qui avait ainsi pris place dans le véhicule en route pour l'Hôpital Laquintinie.

❖ **l'Hôpital Laquintinie**

a) D'après M. MACKITA Salomon, Monique était encore en vie puisque dit-il, « celle-ci respirait fortement en poussant des râles, le visage couvert de baves sèches ». Toujours selon Mackita, le taxi transportant Monique étant arrivé à l'entrée de l'Hôpital Laquintinie après quelques minutes, il s'est présenté aux vigiles à qui il a déclaré qu' il y a une femme enceinte qui se sent pas bien. Ces derniers les orientent alors vers les urgences où un étudiant en 7^{ème} année de médecine dit-il, les oriente à la maternité. Ne maîtrisant les lieux, le taxi se serait dirigé vers la morgue où il n'y avait personne. C'est une femme de passage qui leur indique la maternité. Entré dans la maternité, M. MACKITA aurait été refoulé par la sage-femme et les infirmières de service. A la sortie, il est secouru par un étudiant en médecine non identifié qui aurait alors examiné le corps allongé dans le taxi et aurait confirmé le décès de la femme enceinte d'une part et aurait prétendu entendre le battement cardiaque faible de l'enfant. Alors arrivent les deux morguiers en service et Mr NONGA entre en scène.

DIVERSES AUDITIONS

b) **Témoignage de M. NONGA Luc le préposé de la morgue ou « morguier » :**

M. NONGA Luc âgé de 38 ans (né le 3-05-1978 à Deido triplet à la naissance), niveau d'instruction BEPC, maçon de profession et en service à la morgue de l'HLD depuis 2013 où j'exerce les tâches de

conservation des corps (formolisation), enveloppement et conservation en chambre froide.

« Le 12 mars 2016 je passais à la hauteur de la maternité, habillé en vert, tenue des agents de la morgue, lorsque j'ai été interpellé par la famille me demandant de l'aide. La famille disait : « sauvez l'enfant même dans la voiture ; un jeune médecin a déjà ausculté la dame sans mot dire » ; je me suis rapproché du taxi et j'ai découvert une femme enceinte couchée sur la banquette arrière couverte de la poitrine à la tête par un pagne ; le ventre bougeait. Un membre de la famille a voulu utiliser un couteau pour ouvrir le ventre de la défunte et sauver l'enfant. Ayant peur qu'on ne blesse l'enfant en utilisant un couteau, j'ai alors suggéré d'utiliser plutôt une lame de bistouri. Ceci étant, j'ai continué mon chemin vers la morgue où je suis allé m'allonger. Trente à quarante-cinq minutes plus tard, le taxi est revenu à la morgue. C'est alors que mon collègue se lève, demande la facture de mise à la morgue. Je pose la question « est-ce toujours le même cas ? ». La famille riposte en disant « nous voulons que vous nous aidiez à sauver l'enfant qui bouge dans le ventre de Monique, la sage-femme nous a dit que le bloc opératoire est occupé. Mon collègue a dit : « ici nous ne sauvons pas les vies mais nous gardons les morts ». Alors la famille est retournée à la maternité. Je n'ai plus rien suivi de la scène de la maternité compte tenu du bruit du gros compresseur de la chambre froide acquis lors des événements de Mbanga Pongo. C'est lorsque le procureur de la république est venu me prendre que je découvre le corps de la dame couchée gisant dans une mare de sang devant l'entrée de la maternité dont les portes sont closes.

c) Témoignage de Dame TACKE ROSE

Fille de la sœur aînée de Mr NGOUMELONG, âgée de 33 ans (née le 08/09/1983 à Douala), niveau d'instruction classe 1^{ère}, commerçante, célibataire ; G2 P1, (2 accouchements par césarienne à l'Hôpital Central de Yaoundé et à Cebec bonabéri) un garçon albinos vivant âgé de 10 ans ; la fille serait décédée à l'âge de 4 mois suite à une forte fièvre à 42 °et de négligence médicale à l'Hôpital

de District de New Bell il y a 8 ans et enterré au cimetière de New Bell, de religion pentecotiste.

Elle aurait rejoint la famille accompagnée de 3 voisines directement à la maternité

Sur ces révélations du « morguier » NONGA Luc, les membres de la famille avaient ramené le corps à la maternité où le personnel avait refusé de céder à leur demande étant donné les constatations du décès de la mère faites auparavant. Ce refus avait suscité l'énervement des membres de la famille ainsi que de la foule subitement attirée par les cris et l'agitation de l'entourage.

Le personnel de la maternité agressé et pris de panique s'était immédiatement barricadé dans les locaux de la maternité et avaient fait appel aux forces de sécurité et de maintien de l'ordre.

C'est alors qu'on a vu surgir Madame Rose TACKE Alias Mme COFFI, munie de gants et d'une lame de bistouri, procéder à une éviscération techniquement compatible à une césarienne post-mortem du corps de la défunte.

De ce qui précède on retient ce qui suit : Le corps de Monique KOUMATEKE arrivé à l'HLD autour de 12 H, est passé successivement au service d'urgences, à la maternité, à la morgue et de nouveau à la maternité où a eu lieu la séance d'éviscération.

2. DECOUVERTES ANATOMO CLINIQUES

- Morsure de la langue suggérant une convulsion généralisée compatible avec l'état de pré-éclampsie
- L'utérus ne présente pas des signes de rupture. Placentas matures présents avec des signes d'anoxie.
- Le cerveau présente des signes d'œdème congestif ; pas d'hémorragie intracrânienne
- Fœtus présentant des signes de maturité
- Le foie présente des signes de stéatose et de congestion évoquant une défaillance cardiaque compatible avec l'état de pré-éclampsie.

- Les poumons sont inondés de liquide traduisant un œdème du poumon
- La rigidité cadavérique
- Les fœtus présentent des signes d'une anoxie de longue durée liée d'une part à l'état de pré-éclampsie et d'autre part au décès de leur mère survenu longtemps avant l'arrivée au dernier hôpital.
- Les données anatomo-cliniques du corps de Dame KOUMATEKE permettent donc d'affirmer qu'elle était effectivement dans la matinée du 12 mars 2016.
- De plus, les fœtus macérant dans le corps sans vie de leur mère ne pouvaient nullement rester eux-mêmes en vie

3. LES MOTIVATIONS DE DAME TACKE ROSE ALIAS COFFI

a)- L'identité de Mme TACKE ROSE

- née le 8-09-1983 à New-bell à Douala
- niveau d'études classe de 1^{ère}
- Profession : commerçante
- célibataire avec un enfant
- deux accouchements par césarienne
- un enfant vivant et un enfant mort à l'âge de 4 mois à l'HLD
- religion Pentecôtiste

J'ai vu le corps de Monique dans la banquette arrière d'un taxi stationné devant la maternité, le visage couvert d'un pagne. Comme les infirmières ont refusé de sauver l'enfant sous prétexte que la maman était morte, j'ai décidé avec l'inspiration divine d'ouvrir le ventre de Monique et j'ai sorti un enfant mort avec des selles à l'anus. Puis, un spectateur dans la foule m'a dit qu'il semblait y avoir un autre enfant dans le ventre. J'ai plongé la main et j'ai alors sorti le deuxième mort-né. Séance tenante les forces de l'ordre sont venues m'arrêter et m'ont amenée hors de l'enceinte de l'Hôpital.

Au vu des informations issues de l'analyse minutieuse du parcours de la décédée d'une part et d'autre part en présence des données anatomo-cliniques des corps des fœtus et de leur mère, rien ne justifie les manœuvres d'éventration du corps sans vie de Dame Koumateke dans les conditions anti-

professionnelles et anti-déontologiques qui ne peuvent que choquer toute société civilisée.

Au contraire, le contact et les échanges avec cette personne laissent interrogateur sur l'état mental d'une personne au profil frustré et équivoque.

CONCLUSIONS

Au terme des différentes observations et auditions réalisées sur le terrain, la commission tire les conclusions suivantes :

- 1- S'agissant du décès de Dame MONIQUE KOUMATEKE
Cette jeune femme âgée de 33 ans enceinte d'une grossesse gémellaire à terme a été vue pour la première fois au Centre médical PK13 le 11 mars 2016 à 11H pour des malaises et avec des signes d'une pré-éclampsie sévère. L'hospitalisation et la prise en charge proposées face à cet état de santé grave n'ont pu être mises en œuvre devant l'évasion de la patiente de cette formation sanitaire.
- 2- Le 12 mars 2016, aux premières heures du matin, elle a développé une crise d'éclampsie à domicile pour laquelle elle a été amenée et reçue au Centre médical PK13 vers 8H. Le personnel paramédical de cette formation sanitaire a formellement constaté le décès de la malade et conseillé à la famille d'amener le corps à la morgue de l'Hôpital Laquintinie.
- 3- Les membres de la famille se sont plutôt rendus à l'Hôpital de District de Nylon où le médecin de garde a confirmé le décès et prescrit la mise à la morgue. Le corps y a été déposé entre 9H45 et 10H. Pour des raisons non élucidées et contre toute attente, la famille a décidé de retirer le corps de cette morgue pour l'amener à celle de l'Hôpital Laquintinie de Douala(HLD).
- 4- Sur la route de l'HLD, à la demande de Mme SEN BEAS la mère de Monique, vers 11H, une escale a été faite au camp Yabassi au lieu-dit « dépôt des planches» pour annoncer à la famille le décès de MONIQUE KOUMATEKE.
- 5- Le corps de la défunte est arrivé à l'Hôpital Laquintinie ce même jour vers 12-13H.
- 6- Les tribulations survenues entre l'accueil, les urgences, la maternité et la morgue de l'HLD marquées par les insuffisances de l'accueil des familles par le personnel de santé ont favorisé l'entrée en scène de Mme TACKE ROSE, l'actrice de la « césarienne post-mortem».

- 7- Les insuffisances de l'organisation de l'HLD, à savoir d'une part le mauvais accueil, la mauvaise orientation des malades et des familles, le manque de coordination entre les services, l'insuffisance des service de sécurité, le manque de professionnalisme du personnel de la morgue et d'autre part le manque d'accompagnement et d'empathie du personnel envers les malades ou leurs familles, ont sans aucun doute favorisé les prestations de cette personne non qualifiée prétendant agir selon ses dires sous l'influence d'une inspiration divine.
- 8- Les données anatomo-cliniques confirment le diagnostic de décès par complications de l'éclampsie sur grossesse à haut risque sans consultation prénatale de qualité. Ce décès est survenu au moins 5 heures avant l'éventration du cadavre.
- 9- Les données de la physiologie humaine et de la médecine moderne ne peuvent autoriser une césarienne post-mortem au prétexte de sauver des enfants morts au maximum 5 minutes après le décès de leur mère. Or, le décès de MONIQUE KOUMATEKE est survenu plus de 5 heures avant l'arrivée à l'HLD ce jour fatidique du 12 Mars 2016.
- 10- L'éventration du corps de MONIQUE KOUMATEKE, non justifiée au plan médical, interdite sur le plan légal et réalisée dans les conditions les moins appropriées au plan médico-technique et de l'hygiène publique, est inacceptable au plan de la dignité de la personne humaine.

RECOMMANDATIONS

Au terme des différentes observations et auditions réalisées sur le terrain, la commission fait les recommandations ci-après:

1. AU PERSONNEL DE SANTE

- PROMOUVOIR L'ETHIQUE ET LA DEONTOLOGIE MEDICALES
- AMELIORER L'ACCUEIL ET L'HUMANISME LORS DE LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN PRIVILEGIANT LES GRANDES VALEURS HUMANITAIRES DE LA PROFESSION
- PROMOUVOIR LE PROFESSIONNALISME GAGE DES SOINS DE QUALITE
- LUTTER CONTRE LES PRATIQUES DE CORRUPTION DANS LA PRATIQUE QUOTIDIENNE

2. AU GOUVERNEMENT

- ACCELERER LA MISE EN ŒUVRE DES PROGRAMMES DE REDUCTION DE LA MORTALITE INFANTILE ET MATERNELLE
- AMELIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL DU PERSONNEL DE SANTE AFIN D'ASSENIR LE CLIMAT DU TRAVAIL, DE REDUIRE LA FUITE DES CERVEAUX, DE FACILITER LA PRISE EN CHARGE DES MALADES ET D'ERADIQUER LES PRATIQUES DE CORRUPTION DANS LES FORMATIONS SANITAIRES.
- VEILLER AU SUIVI ET AU CONTRÔLE DE LA QUALITE DE LA PRISE EN CHARGE DES PATIENTS EN COLLABORATION AVEC LES ORDRES PROFESSIONNELS DE SANTE.
- RENFORCER LA FORMATION EN MATIERE D'ETHIQUE ET DU RESPECT DU DROIT MEDICAL DANS LES ECOLES DE FORMATION DU PERSONNEL DE SANTE.
- ACCELERER LA MISE EN PLACE DU SYSTÈME DE L'ASSURANCE-MALADIE UNIVERSELLE DEVANT FACILITER L'ACCES AUX SOINS DE TOUS LES CITOYENS CAMEROUNAIS ET EN PARTICULIER LES PLUS DEFAVORISES